

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SURETÉ NATIONALE  
DIRECTION DES RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

ORIGINE			
DÉPARTEM.	POSTE	COTE	
		SOURCE	SERVICE
47	1	2	1.14 1.6
PIÈCES JOINTES			

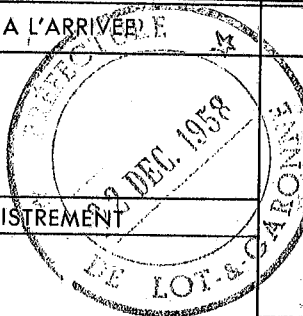
EXPÉDITION				
NATURE	DATE	EXEMPLAIRES		ENREGISTREM.
		NOMBRE	N°	
-	20/12/58	7	dt	9391/990

RÉFÉRENCE		CLASSEMENT	
ENREGISTREM.	DATE	CATÉG.	DOSSIER
note 9519/982/17/12/58		10°	-
L.O. 9335/985/18/12/58			
DESTINATAIRES			
MM. LE PRÉFET		**	
LE DIRECTEUR DES R.G.		**	
M. le Sous-Préfet de Villeneuve-sur-Lot		*	
archives .....		**	

OBJET

Centres d'Accueil de Réfugiés Eurasiens de BIAS et de Sainte-Livrade - (Lot-et-Garonne) -

TIMBRE A L'ARRIVÉE
ENREGISTREMENT
DIFFUSION
COTE D'EXPLOITATION
CLASSEMENT
OBSERVATIONS



**RÉSUMÉ**

Rapport d'ensemble au sujet des incidents survenus les 16 et 17 décembre 1958 dans les Camps de Réfugiés Eurasiens de BIAS et de Sainte-Livrade (Lot-et-Garonne).

Signalé que le 16 décembre 1958, à 17 heures 30, M. CHARLERY, Président de l'Amicale des Français Rapatriés d'Indochine, hébergé au Camp, a pris à partie un autre réfugié qui procédait à la vérification du fonctionnement des disjoncteurs électriques des bâtiments.

Ainsi qu'il a été signalé au fur et à mesure par rapport ou télégrammes cités en référence, des incidents ont surgi simultanément dans les Camps de Réfugiés Eurasiens de BIAS et de SAINTE-LIVRADE (Lot-et-Garonne), les 16 et 17 courant.

1°) - à BIAS, le 16 décembre, vers 17 heures 30, M. CHARLERY, Président de l'Amicale des Français Rapatriés d'Indochine, hébergé au Camp, a pris à partie un autre réfugié qui procédait à la vérification du fonctionnement des disjoncteurs électriques des bâtiments.

Furieux d'avoir eu le courant électrique coupé pendant quelques secondes, il est sorti un couteau à la main et s'est mis à invectiver M. BERDOULA qui, après une brève mêlée, s'est trouvé blessé légèrement à la main en voulant désarmer son adversaire.

Une cinquantaine de rapatriés étaient sortis précipitamment de chez eux, armés de gourdin et de tessons de bouteille, poursuivant M. BERDOULA qui s'est enfui vers les bureaux de la Direction.

Les meneurs, MM. CHARLERY, BODUT, IGNATIO Vincent et Mme FERLINAT (considérée comme demi-fille) ont alors tenté de pénétrer dans les bureaux pour poursuivre M. BERDOULA.

Grâce tout d'abord à l'intervention des membres du personnel du Bureau, puis à celle des gendarmes peu après, le calme est revenu assez rapidement.

Le lendemain, 17 décembre, vers 18 heures 30, un Eurasien, nommé BODUT Louis, a insulté dans sa langue natale M. PICAUDE, Directeur, M. LAGAILLARDE, Adjoint au Directeur, et M. VARETTE, employé, qui sortaient des bureaux de la Direction.

Ces insultes ont été comprises par M. LAGAILLARDE qui en a fait part aux autres et a ajouté : "Rentrons, moi je ne puis plus le supporter".

Chacun rentre à son domicile mais 3 coups de feu étaient bientôt entendus et M. PICAUDE, Directeur, ressortait précipitamment.

En effet, comme le nommé BODUT était demeuré sur les lieux, M. LAGAILLARDE avait tiré 3 coups de revolver en l'air pour l'intimider ; il avait également saisi son fusil de chasse qu'il devait remettre à un des membres de la Direction, ayant peur d'en faire mauvais usage.

Tandis que M. LAGAILLARDE s'avancait vers le nommé BODUT qui le provoquait encore, des réfugiés Eurasiens sont accourus et, dans la mêlée qui s'en suivit, M. VARETTE, employé, a été frappé de plusieurs coups de bâton.

Sur intervention de la Gendarmerie alertée, l'incident s'est apaisé, mais M. LAGAILLARDE, craignant pour sa vie, a quitté le Camp en voiture dans la nuit même avec sa famille pour se rendre à TOULOUSE.

Dans la matinée du 18 décembre, une vive altercation devait encore mettre aux prises un Français, marié à une Vietnamiennne, tous deux réfugiés d'Indochine et hébergés au Camp, avec plusieurs femmes qui lui reprochaient d'être un indicateur de la Gendarmerie.

En réalité, ce Français avait parlé la veille au patois avec un des Gendarmes venus pour rétablir l'ordre et sa conversation n'avait pu être comprise.

II°) - à SAINTE-LIVRADE les incidents ont été moins importants mais, il faut le souligner, concomitants.

Le 17 décembre, vers 17 heures 30, 5 sur 6 réfugiés qui avaient été convoqués dans la journée à la Gendarmerie de Sainte-Livrade, MM. LUCAU Joseph - BE Désiré - LEGRAND Jean-Jacques - LEGRAND Jules - LEGRAND Yves, ont fait irruption dans le bureau du Directeur du Centre M. BRETONNIERE et, en termes véhéments, ont protesté contre leur con-

conditions d'existence.

Enfin, au cours de la nuit du 17 au 18 décembre, les barrières qui ceinturaient les bureaux de la Direction ont été arrachées par des inconnus.

Dans la journée du 18 décembre, une certaine animation régnait et des allées et venues ont été remarquées entre les deux Camps de BIAS et de SAINTIE-LIVRADE.

\*\*

Bien que le calme ait été rétabli dans les deux Camps de BIAS et de SAINTIE-LIVRADE, dès la journée du 18 décembre, deux postes de 3 gendarmes ont été établis à l'intérieur de chacun des deux Centres, par mesure de précaution, à compter du 18 décembre à 20 heures. Ces deux postes détachés seront vraisemblablement maintenus environ 1 semaine.

\*

\* \*

Les "Centres d'Accueil" de BIAS et de SAINTIE-LIVRADE ont été établis dans deux camps militaires, dont les baraquements ont été transformés et aménagés en appartements familiaux pour y loger des rapatriés d'Indochine.

Depuis 30 mois, de nombreux réfugiés, en quasi totalité Eurasiens, y sont rassemblés.

Les effectifs sont actuellement les suivants :

- Centre d'Accueil de Bias ..... 737 personnes,
- Centre d'Accueil de Ste-Livrade. 998 personnes.

Ces effectifs se répartissent comme suit :

	- <u>BIAS</u> -	- <u>Ste-LIVRADE</u> -
- Hommes .....	92	114
- Femmes .....	157	218
- Enfants .....	483	666
- et, par familles,	137	198

Enfin, il est intéressant de souligner le nombre de chefs de famille (hommes ou femmes) travaillant effectivement ou non :

	- <u>BIAS</u> -	- <u>Sts-LIVRADE</u> -
- Nbre. de chefs de famille qui travaillent .....	64	71
- Nbre. de chefs de famille sans emploi, malades, in- adaptés .....	73	127

Les réfugiés bénéficient tous d'un logement équipé (buffet, table, vaisselle, cuisinière, etc...) et de l'éclairage ; la plupart ont des appareils personnels de chauffage électrique.

Pour donner un aperçu de la consommation d'énergie électrique, il faut signaler qu'au Camp de Bias seulement il a été dépensé, en octobre 1958, un total de 208.712 francs d'électricité :

- 20.015 kwh à 7 f. 89 (tarif de jour), et
- 8.780 kwh à 4 f. 60 (tarif de nuit),

et une somme de 357.000 francs pour la consommation du mois de Novembre, aux frais de l'Etat.

De nombreux réfugiés sont secourus. Ils bénéficient d'allocations de chômage et dans ce cas d'attributions de charbon.

Les allocations familiales constituent le principal revenu de ces familles particulièrement nombreuses.

\*  
\* \*

Des chiffres précités, concernant les personnes qui travaillent effectivement, il ressort que ces dernières sont en petit nombre.

Dans cette région de la vallée du Lot essentiellement agricole les volontaires pour des travaux saisonniers, soit à la campagne, soit dans des conserveries, ont la possibilité de trouver du travail.

Mais l'embauchage local de cette main-d'oeuvre a'est avéré difficile, beaucoup de rapatriés, en raison de leur tempérament asiatique ne s'accommodant pas de travaux manuels trop pénibles, vivant au jour le jour, mais se montrant par contre exigeants dans leurs réclamations.

Pour ceux qui travaillent, les débauchages saisonniers à l'entrée de l'hiver, chaque année, accentuent leurs mécontentements, que certains attisent alors et cet état d'esprit a déjà été signalé (rapports 481/73 du 5/2/57 a/s du nommé CHARLERY Jules, et 6447/756 du 22/11/57 a/s du nommé LOMET Bernard).

Par ailleurs, à la tête de "l'Amicale des Rapatriés d'Indochine", qui s'est créée en novembre 1956, se trouve depuis 1958 le nommé CHARLERY Jules, né le 1/12/1924 à Haiphong (Nord-Vietnam), arrivé au Camp de Bias le 7 septembre 1956.

Il avait quitté le camp le 1er juin 1957, y laissant sa famille, pour travailler à Marseille, mais est revenu fin août 1957 à Bias, a travaillé à compter du 18/9/57 comme mécanicien aux Etablissements DELBIGOT à Ste-Livrade, par intermittences, et a été licencié pour défaut d'assiduité le 1er décembre 1958.

D'esprit particulièrement revendicatif, CHARLERY Jules, déjà bien connu du Consul Général de France à Saigon (transmission Direction R.G. du 19 Juillet 1957), et déjà signalé par notre Service, a été à la base des incidents qui viennent d'avoir lieu.

A la dernière réunion de l'Amicale des Rapatriés d'Indochine, qui s'est tenue le dimanche 14 décembre 1958 au Centre d'Accueil de Ste-Livrade, et à laquelle assistaient une vingtaine de personnes des 2 centres, il a, suivant des renseignements recueillis, auprès du Directeur du Camp, invité les réfugiés à se grouper derrière lui en laissant entrevoir une action prochaine pour limoger tous les fonctionnaires des Centres de Bias et de Sainte-Livrade, ajoutant "qu'il ne pouvait en dire plus car il y avait des mouchards parmi eux".

En outre, le climat revendicatif était déjà préparé, ainsi qu'il a été signalé dans la note 9315/982 du 17/12/58 (revendications auprès des candidats aux dernières élections législatives - Visites du Colonel LEROY de Paris qui, à la même époque, a fait des causeries à Bias et Ste-Livrade, promettant l'éviction des cadres).

Le nommé CHARLERY Jules a déclenché les incidents en sortant le 16 au soir, un couteau à la main, pour invectiver le préposé aux vérifications électriques, M. BERDOULA, tandis qu'une cinquantaine de rapatriés accouraient armés de gourdins.

\*  
\* \*

Actuellement le calme règne, facilité par la présence des 2 postes de Gendarmes sur place, mais la situation n'en demeure pas moins délicate.

D'une part M. CHARLERY, suivi par peut être une cinquantaine de réfugiés actifs (les autres restant dans l'expectative, prêts à se ranger du côté du plus fort) revendique une amélioration du sort des habitants des deux camps, (distribution de charbon, vêtements, etc...) et

..//..

réclame le départ des éléments de direction de Bias et de Sainte-Livrade, à qui il reproche leurs conditions de vie par rapport à celle des réfugiés.

D'autre part, les deux directeurs, M. PICAUDE, pour Bias, et BRETON-NIERRE pour Sainte-Livrade (le Directeur adjoint de Bias, M. LAGAILLARDE, s'étant déjà enfui du camp pour Toulouse), craignent pour leur sécurité et accueilleraient volontiers une mutation.

Il est question de leur départ pour le 1er janvier 1959, date à laquelle les deux centres d'Accueil ne dépendront plus du Ministère des Affaires Etrangères, mais passeront sous contrôle du Ministère de l'Intérieur.

Le départ des deux Directeurs pourrait peut être même être avancé.

Mais le changement de direction ne paraît pas à lui seul devoir rétablir entièrement la situation.

Il faut souligner qu'il n'existe aucun règlement intérieur dans les deux centres, permettant aux directeurs d'assumer normalement leur tâche et de maintenir l'ordre, suivant leurs propres déclarations, et il est certain que le nommé CHARLERY Jules ne cessera pas ses revendications en vue d'obtenir le maximum d'avantages.

C'est une mise au point précise du Statut de ces camps qui paraît s'imposer.